

# FONDS EUROPÉENS AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Économie, innovation, formation, emploi, pêche, agriculture, environnement... Les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) sont autant de leviers d'action par secteur, qui interviennent en complémentarité des politiques régionales et territoriales. Ils permettent de soutenir des projets portés par des entreprises, associations ou organismes publics et menés à l'échelle locale ou régionale.

“Chacun doit mesurer l'importance de l'Europe en Bretagne et sa contribution à soutenir l'emploi, la croissance économique et le développement durable”

**Forough Salami-Dadkhah,**  
*Vice-présidente chargée de l'Europe et de l'International*

Depuis 2014, les fonds européens sont gérés pour majeure partie par la Région, en partenariat avec l'État. Afin d'adapter leur utilisation aux besoins de chaque territoire, une partie des fonds est mise en œuvre directement par les 4 Départements, les 21 Pays (dont 8 territoires maritimes) et les 2 Métropoles (Brest

et Rennes) de Bretagne. En fonction de ses spécificités, chaque territoire met l'accent sur des priorités de développement pour ses habitant·e·s.

#### 4 fonds, 4 axes d'intervention

La stratégie Europe 2020, adoptée par l'Union européenne et les États membres pour réduire les inégalités de développement entre les régions européennes, repose sur trois grandes priorités : la compétitivité de l'économie et de l'emploi, la transition énergétique et écologique, l'égalité des territoires et l'égalité des chances. Ces principes irriguent 4 instruments financiers : les fonds européens structurels et d'investissement (FESI), qui représentent une enveloppe de près d'un milliard d'euros pour la Bretagne sur la période qui s'étend de 2014 à 2020.

#### Le FEDER pour développer l'économie bretonne

Le fonds européen de développement régional (FEDER) soutient les projets qui renforcent la compétitivité et l'attractivité économique des régions. En Bretagne, il intervient notamment dans les domaines de l'économie, la recherche, l'innovation, le numérique et la transition énergétique. Il est géré par la Région à hauteur de 307 millions d'euros. Un quart de cette enveloppe (77 M€) est déployée par le biais des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) dans le cadre des contrats Europe-Région-Pays/Métropoles.

#### Le FSE pour renforcer l'emploi régional

Le fonds social européen (FSE) cofinance des projets qui contribuent à la qualité et aux niveaux d'emplois, à l'inclusion sur le marché du travail et à la lutte contre la pauvreté. Il soutient notamment la formation des demandeurs d'emploi, la sécurisation des parcours, l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale.

Le FSE représente une enveloppe de 184 millions d'euros pour la Bretagne, dont la gestion est partagée entre l'État et la Région. Sur la part nationale de 122 millions d'euros, 52,4 millions d'euros sont consacrés aux actions des Départements et 15,4 millions d'euros aux Métropoles. La part régionale de 62 millions d'euros cofinance le «Programme Bretagne Formation» de la Région, qui permet d'accroître le nombre de places en formation qualifiante.

#### Le FEADER pour accompagner l'agriculture et le développement rural

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) soutient les projets liés aux mutations de l'espace rural et de l'agriculture. Il vise à renforcer la compétitivité et la performance écologique du secteur agricole et agroalimentaire. Il est géré par la Région à hauteur de 368 millions d'euros. 10 % de cette enveloppe (38 M€) est consacrée au programme Leader pour le développement de l'économie rurale et mis en œuvre par les 21 pays.

# “ Avec la gestion des fonds européens en région, on a rapproché l'Europe des citoyen·ne·s en conjuguant les stratégies européennes avec celles des territoires ”

**Forough Salami-Dadkhah,**  
Vice-présidente chargée de l'Europe et de l'International

## Le FEAMP pour soutenir les filières pêche et aquaculture

Doté d'une enveloppe nationale de 588 millions d'euros à destination des régions maritimes, le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) accompagne la mise en œuvre de la politique commune de la pêche et la politique maritime intégrée. Dans cette enveloppe, la Bretagne assure la gestion déléguée de 47 millions d'euros pour soutenir le développement durable du littoral et des filières pêche et aquaculture. Une part (8,5 millions d'euros) est consacrée au Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) mis en œuvre par les 8 territoires maritimes.

## Des partenariats au-delà des frontières

Certains programmes s'articulent autour d'un partenariat tissé avec au moins 2 ou 3 États membres. Les programmes de coopération territoriale (CTE) dits « Interreg » permettent de soutenir des projets communs entre partenaires de régions européennes. Ils portent sur l'innovation, la transition énergétique, la biodiversité et l'attractivité des territoires. La Bretagne est concernée par 4 programmes : France-Manche-Angleterre, Europe du Nord Ouest, Espace Atlantique et Interreg Europe. Plus connus des citoyens, les programmes Erasmus +, Europe Créative, Life ou Horizon 2020 sont directement gérés par

la Commission européenne ou ses agences. Ils soutiennent des projets thématiques souvent menés à l'échelle de l'Union Européenne. ✪

Des négociations sont en cours sur l'avenir des politiques européennes et des programmes pour préparer l'après 2020. C'est pourquoi la Région Bretagne a décidé de lancer des consultations publiques pour recueillir l'avis des bénéficiaires de ces politiques en Bretagne mais aussi des citoyen·ne·s. La politique agricole commune ( qui mobilise 38 % du budget européen autour du développement agricole) et la politique de cohésion européenne (qui vise à réduire les inégalités de richesse et de développement entre les régions de l'UE) ont été au cœur de cette démarche à l'automne. Ces consultations permettront d'alimenter la contribution de la Région Bretagne aux négociations des futures politiques européennes pour l'après-2020. Celle-ci sera soumise au vote en session plénière du Conseil régional de décembre puis transmise à la Commission européenne.



## L'EUROPE AU QUOTIDIEN

